

MINISTRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI, DE LA RE-
FONTE DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVCYAN-
CE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE
L'ETAT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

647367 du 13/03/85

DECRET N° /MTERPEPS-DGFP-DGPCE-5AV
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1982, de certains fonction-
naires des cadres de la catégorie A hiérarchie
I des services techniques (Elevage), en tête
NSOUARI (Denis)

V I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 076/84 du 7.2.84 portant ratification de l'Ordonnance
n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la
Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/130/MP du 9.6.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies
des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu le décret 60/90/FP du 3.6.60 portant statut commun des cadres de
la catégorie A des services techniques ;
Vu le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret 65/170 du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonc-
tionnaires ;
Vu le décret 74/170 du 31.2.74 abrogeant et remplaçant les disposi-
tions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires ;
Vu le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;
Vu le décret 84/856 du 8.2.84 portant nomination au Premier Ministre ;
Vu le décret 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;
Vu le décret 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérim
des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation
des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations
administratives des agents de l'Etat ;
Vu le procès-verbal de la Commission administrative Paritaire
d'avancement réunie à Brazzaville le 17.4.85 ;

D É C R E T E :

Mbau

Article 1er : *L*ont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1982, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (Elevage) dont les noms suivent ;

a) Vétérinaire Inspecteur

Pour le 6ème échelon à 2 ans

M NSOUARI (Denis) ~~Brazzaville~~

b) Ingénieur Zootechnicien

Pour le 6ème échelon à 2 ans

M DZANGUE (Marcel) ~~Pointe-Noire~~

Article 2 : Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au ~~JORPC~~ et communiqué partout où ~~le~~ ~~besoin~~ sera.

Brazzaville, le 13 MARS 1986

Par le Premier Ministre,
Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale

[Signature]
Bernard COMBO MATSiona

[Signature]
Ange Edouard P O U N G U I

AMPLIATIONS :

- JORPC 2
- DGF/DGPE 2
- DGB 2
- DCF 2
- SGEH 2
- SGG/BC 2
- DAAF/DCS 4
- DE 2
- BST/DGFP 1
- INTERESSES 2